

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 10 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 06 octobre 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphaël BENOIT, Kate MARIE.

**ABSENTS EXCUSES**

Laura LAVILANIE

Jean Pierre BUERBA procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Baptiste GRANGE

Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **29 août 2022** est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION DE SERVITUDES CONSENTIES A ENEDIS**

**(88-2022)**

Monsieur le Maire expose la demande d'Enedis de réaliser une étude concernant des travaux de déplacement d'un câble électrique haute tension souterrain situé Route de Cadéac à Arreau et sur la parcelle AI237 à Cabilatère.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à Enedis
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau